

Bref

CENTRE D'ETUDES ET DE RECHERCHES SUR LES QUALIFICATIONS

La formation continue des salariés dans les régions

En 1992, la part de la masse salariale allouée à la formation professionnelle continue (FPC) par les entreprises d'au moins 10 salariés s'élève à 3,3% contre 3,2% en 1991. Comme en 1991, la progression de l'effort de formation, bien que positive (+3,1%), s'est néanmoins ralentie sous l'effet de la crise économique (voir encadré 2). Les disparités régionales de l'effort de formation des établissements sont particulièrement marquées. L'Ile-de-France se distingue par une prédominance nette. Les profils des régions en matière de formation continue des salariés dépendent avant tout des caractéristiques des établissements qui composent leurs tissus productifs.

L'ILE-DE-FRANCE POLARISE LES EFFORTS DE FORMATION

Les résultats de l'enquête biennale du CEREQ (voir encadré 1), révèlent le poids considérable de la région Ile-de-France. Ainsi, celle-ci représente 45% des dépenses globales consacrées à la FPC par les établissements, pour 33 % des salariés concernés par l'obligation légale. A titre de comparaison, la part des établissements de la région Rhône-Alpes atteint 9% des dépenses globales, celle du Nord-Pas-de-Calais 5%, tandis que la contribution des employeurs de la région PACA s'élève à 4% pour respectivement 10%, 6% et 4% des salariés. Cette polarisation concerne également l'effectif de stagiaires : 39 % des stagiaires sont concentrés en Ile-de-France contre 10% en Rhône-Alpes, 6% dans le Nord-Pas-de-Calais et 4% en région PACA.

Selon l'importance de la masse salariale consacrée à la formation des salariés (ou taux de participation financière (TPF)), on distingue quatre groupes de régions :

- L'Ile-de-France (3,75%), et la Lorraine (3,42%) se situent nettement au-dessus de la moyenne nationale.
- Les régions situées à proximité de la moyenne nationale, entre 3,21% et 2,91%: Languedoc-Roussillon, Corse, Auvergne, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Haute-Normandie, Centre, Nord-Pas-de-Calais et Aquitaine.
- Les régions dont les TPF sont compris entre 2,9% et 2,7%, soit à un niveau proche de la médiane des régions : Limousin, Rhône-Alpes, Bourgogne, Alsace, Poitou-Charentes et Midi-Pyrénées.
- Enfin, les régions dont les TPF sont nettement inférieurs à la moyenne nationale: Pays de la Loire (2,67%), Picardie (2,62%), Bretagne (2,57%), Basse-Normandie (2,50%), Champagne-Ardenne (2,44%) et Franche-Comté (2,42%).

Encadré 1

Les statistiques régionales sur la formation continue des salariés

Chaque entreprise regroupe dans une unique déclaration fiscale 2483 les données relatives à l'ensemble de ses établissements. Les statistiques régionales et départementales qui en sont tirées dans le cadre de l'exploitation annuelle réalisée par le CEREQ en étroite collaboration avec la Délégation à la formation professionnelle et ses services régionaux de contrôle ne mesurent pas les efforts de formation des établissements selon leurs diverses régions et départements d'implantation, mais ceux consentis par les entreprises localisées par leur siège social (voir encadré 2).

Pour corriger la déformation qui en résulte, le CEREQ mène une enquête complémentaire sur la formation professionnelle continue dans les établissements employant au moins 50 salariés. L'enquête est obligatoire, effectuée tous les deux ans, (années impaires) depuis 1975.

Le questionnaire est une version simplifiée de la déclaration 2483 adaptée à l'établissement, d'où l'appellation de l'enquête : QS (questionnaire simplifié).

Le champ de l'enquête est l'ensemble des entreprises comportant plusieurs établissements employant au moins 50 salariés. Le fichier de lancement est celui de l'exploitation 2483. L'enquête se fait par voie postale auprès des entreprises (environ 1800 en 1991) ; chacune recevant autant de questionnaires QS qu'elle a d'établissements concernés (environ 8000 établissements pour l'ensemble de la France).

En toute rigueur, l'enquête devrait tenir compte de tous les établissements quelle que soit leur taille ; seuls ceux de 50 salariés et plus sont retenus pour des raisons évidentes de coût dont l'accroissement serait sans commune mesure avec le gain en précision des résultats obtenus sur la base de l'exhaustivité.

Encadré 2 Les principaux résultats de l'exploitation des déclarations fiscales des employeurs pour 1992 (données provisoires)

■ Une faible progression de la formation professionnelle continue en 1992 :

En 1992, 42,2 milliards de francs ont été alloués à la formation professionnelle continue (FPC) dans les entreprises de 10 salariés et plus, soit une participation financière de 3,3% de la masse salariale contre 3,2% en 1991. Le taux de participation dépasse donc largement le plancher de l'obligation légale (1,4%). Comme en 1991, la progression de l'effort de formation (+ 3,1%) s'est ralentie après les fortes évolutions des années 1986 à 1990, subissant les effets de la crise économique actuelle.

En 1992, la progression est en grande partie imputable au relèvement de 1,2% à 1,4% du seuil légal. Les petites entreprises de 10 à 49 salariés dont la participation se limite le plus souvent au plancher de l'obligation légale ont dû augmenter sensiblement leurs dépenses. En revanche, ce sont les entreprises d'au moins 50 salariés qui ont ralenti leur effort de formation.

	1989	1990	1991	1992 (provisoire)
Nombre d'entreprises	100.400	101.367	101.974	101.317
Dépenses consenties (millions de F)	32.605	36.184	38.006	42.216
Taux de participation financière (%)	2,89	3,1	3,2	3,3
Évolution des taux (%)		+7,3	+3,5	+3,1

En 1992, l'accès à la formation progresse légèrement, mais la durée moyenne des stages faiblit modérément. La part des stagiaires passe de 38,7% en 1991 à 40,1% en 1992 et la durée moyenne des stages de 84,5 à 81,2 heures. La structure des actions selon le mode de prise en charge bouge peu : les stages directement financés par l'employeur dans le cadre du plan de formation sont stables et toujours prépondérants (73,6% de l'ensemble des formations). Néanmoins, les formations prises en charge par les organismes paritaires (FAF, OPACIF, OMA) représentent 26% des stagiaires et 58% du volume d'heures.

■ Des inégalités accusées de l'effort de formation selon la taille de l'entreprise :

Selon la taille de l'entreprise, la participation financière diffère sensiblement. Ainsi, les entreprises d'au moins 500 salariés (2,3% de l'ensemble des entreprises et 48% des salariés) assurent 69,7% des dépenses de formation.

Données générales (%) selon la taille de l'entreprise

Taille de l'entreprise	Entreprises	Salariés	Dépenses de formation	T P F
10 à 19 salariés	32,1	5,2	2,2	1,5
20 à 49 salariés	43,2	16,0	6,7	1,63
50 à 499 salariés	22,5	32,4	21,4	2,32
500 à 1999 salariés	1,8	19,0	20,4	3,45
2000 salariés et plus	0,4	28,4	49,3	6,24
Ensemble	100,0	100,0	100,0	3,3

Le TPF croît généralement avec la taille de l'entreprise et l'écart entre les classes extrêmes est dans un rapport de 1 à 3,5. De même, plus de la moitié des entreprises de 2000 salariés et plus ont un TPF supérieur à 3% alors que ce n'est le cas que de 3,3% des petites unités (10 à 19 salariés) et de 4,7% de celles occupant 20 à 49 salariés.

L'accès à la formation reste très différencié selon les caractéristiques des salariés (sexe, âge, catégorie professionnelle, ...) et surtout selon les caractéristiques structurelles de l'entreprise (taille, secteur d'activité économique...). Ainsi, un ouvrier non qualifié a plus de chance de suivre une formation dans une grande entreprise qu'un ingénieur ou un cadre dans une petite entreprise.

Taux d'accès à la formation

Catégorie professionnelle	Taille de l'entreprise					Total
	10 à 19 sal.	20 à 49 sal.	50 à 499 sal.	500 à 1999 sal.	2000 sal. et plus	
Ouvriers non qualifiés	2	4	11	19	27	15
Ouvriers qualifiés	4	8	19	33	46	28
Employés	7	12	24	40	48	30
Agents de maîtrise et techniciens	15	19	39	57	72	54
Ingénieurs et cadres	12	21	42	61	69	49
Ensemble	7	11	25	42	54	34

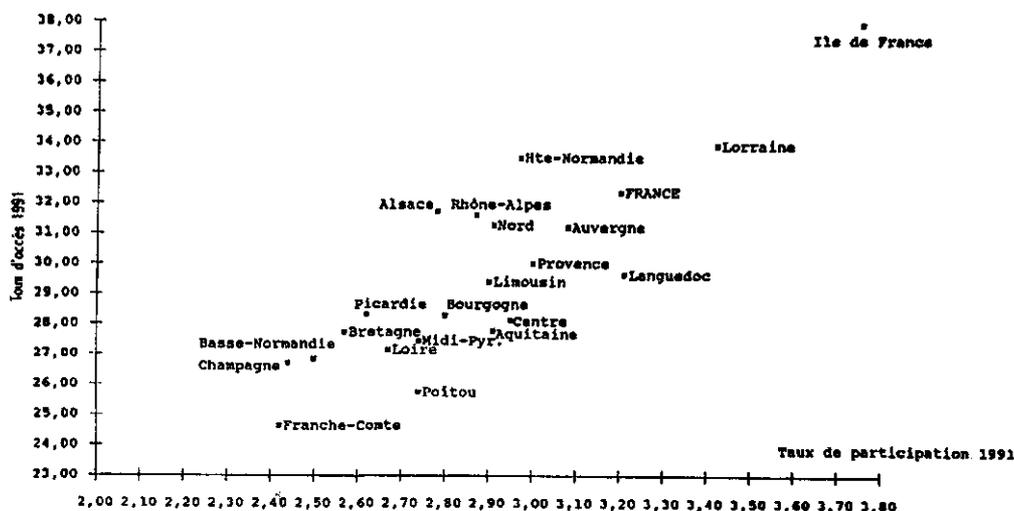
Source : CEREC, exploitation des déclarations fiscales des employeurs

La hiérarchie régionale issue des taux d'accès à la formation (proportion des salariés accédant sur une année à une action de formation) se révèle proche de celle obtenue à partir des dépenses de formation rapportées à la masse salariale (TPF). La même polarisation prévaut puisque seules trois régions sur vingt-deux ont un taux d'accès à la formation au-dessus de la moyenne nationale. Il s'agit de l'Île-de-France (38%), de la Lorraine (34%) et de la Haute-Normandie (34%) (voir graphique 1). Par ailleurs, sept d'entre elles se situent non loin de la moyenne nationale: Alsace, Rhône-Alpes, Nord-Pas-de-Calais, Auvergne, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Languedoc-Roussillon et Limousin. Six régions ont un taux d'accès compris entre 29,3% et 27,3%: Picardie, Bourgogne, Centre, Aquitaine, Bretagne, Midi-Pyrénées.

Enfin, six régions se situent nettement en-dessous de la moyenne nationale: Pays de Loire, Basse-Normandie, Champagne-Ardenne, Poitou-Charentes, Franche-Comté et Corse en particulier.

Pour un taux de stagiaires donné, le taux de participation financière dépend de la durée moyenne des stages, du coût moyen de la formation, mais aussi du salaire moyen. Ainsi, la Lorraine et la Haute-Normandie ont des taux d'accès à la formation pratiquement identiques mais des TPF assez éloignés (respectivement 2^e et 9^e rang). Cet écart tient aux coûts de la formation et à la durée moyenne de formation qui sont plus bas en Haute-Normandie qu'en Lorraine.

Graphique 1
Répartition des régions selon le TPF et le taux d'accès à la formation
compte tenu de la localisation des établissements d'au moins 50 salariés



Note : La Corse n'apparaît pas sur ce graphique, compte tenu de son caractère excentré (taux d'accès : 14,96, TPF : 3,19)

UNE TYPOLOGIE RÉGIONALE DES DYNAMIQUES DE FORMATION CONTINUE

De 1979 à 1991, la part de la masse salariale affectée à la formation continue par l'ensemble des entreprises a progressé de près des trois quarts pour atteindre 3,2 % contre 1,84 %, douze ans avant. Cette croissance a été beaucoup plus vive de 1985 à 1991 que durant les six années précédentes. Nombre d'analyses (voir notamment BERTON, PODEVIN (1991)) soulignent que durant cette dernière période, la formation s'est affirmée dans un nombre croissant d'entreprises comme un instrument clé de la gestion des ressources humaines et plus encore de leur stratégie. Il reste que ce développement a été relativement inégal d'une région à l'autre.

Si l'on excepte la prédominance confirmée (quoique moins marquée) de l'Ile-de-France, le classement des régions a sensiblement évolué. Seul le Nord-Pas-de-Calais à conservé son rang antérieur.

Cependant, si l'on prend comme référence le TPF de 1979, huit régions ont conservé en 1991 leur place parmi les dix premières mais dans un ordre modifié: Ile-de-France, Lorraine, Languedoc-Roussillon, Corse, Auvergne, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Aquitaine et Nord-Pas-de-Calais. Par contre, deux régions sont désormais classées en dessous de la médiane : Pays de Loire (qui passe du 5^e au 17^e rang) et Poitou-Charentes (du 9^e au 15^e rang).

La même stabilité d'ensemble caractérise les régions qui en 1979 se situaient parmi les dix dernières. En 1991, huit d'entre elles figurent de nouveau dans le bas du classement: Bourgogne, Alsace, Midi-Pyrénées, Picardie, Bretagne, Basse-Normandie, Champagne-Ar-

denne, Franche-Comté (par ordre décroissant selon le niveau d'importance du TPF en 1991).

Cette dynamique des scores régionaux peut être illustrée en croisant les niveaux des TPF de 1991 avec leur propre évolution sur la période 1979-1991. L'analyse fait ressortir trois groupes de régions (cf. tableau 1), chacun étant aussi caractérisé par l'influence déterminante exercée par la structure régionale des activités productives sur les dépenses de formation continue.

- Un premier groupe, "atypique" en termes d'intensité de l'effort de FPC et de sa composition sectorielle, comprend l'Ile-de-France, la Lorraine et l'Auvergne. La première se caractérise par un taux de participation financière "pilote", une progression assez moyenne entre 1979 et 1985, suivi d'un rattrapage entre 1985 et 1991 qui lui permet de conserver sa première place. En outre, cette région se distingue des autres par une forte présence d'activités tertiaires formatrices tels que les services marchands aux entreprises (notamment les SSII), les organismes financiers et plus généralement les fonctions de recherche et de gestion des grandes entreprises, fortement qualifiées et particulièrement "consommatrices" de formation continue. La Lorraine se distingue par la régularité de ses efforts en matière de FPC au cours des douze dernières années et par un accroissement du TPF de loin le plus soutenu de France (+106%). Cette région est marquée par le poids de la sidérurgie et des charbonnages dans l'appareil productif et plus encore dans la formation continue. Ces industries ont en effet mené la reconversion externe de leur personnel en s'appuyant sur d'importants plans de formation. En outre, elles ont connu d'intenses transformations technico-organisationnelles qui ont engendré des actions de formation massives. L'Auvergne se particularise par la place occupée par l'industrie du caoutchouc ainsi que par l'importance du travail des métaux et des industries agro-alimentaires.

Tableau 1
Position des régions
selon le niveau et la croissance du TPF (1979 - 1991)

NIVEAU DU TPF en 1991	ÉVOLUTION DU TPF (1979-1991)		
	Forte (de 108% à 86%)	Moyenne (de 86% à 67%)	Lente (de 66% à 47%)
Niveau élevé du TPF [3,75-3,90]	Lorraine	-	Ile-de-France
Niveau Moyen du TPF [3,30-2,86]	Languedoc Corse Haute-Normandie Centre Limousin	PACA Nord Aquitaine Rhône-Alpes	Auvergne
Faible niveau du TPF [2,86-2,42]	Bourgogne Picardie	Alsace Midi-Pyrénées Poitou-Charentes Bretagne Basse-Normandie Champagne-Ardenne	Pays de Loire Franche-Comté

Source : Exploitation de l'enquête complémentaire à la déclaration fiscale des employeurs 24/83 - CEREG

Cette région a vu également beaucoup de ses établissements industriels frappés par la récession, la croissance du secteur tertiaire étant, de plus, hésitante. Deuxième après l'Ile-de-France en 1979, au regard du taux de participation financière, elle n'est plus qu'à la cinquième place en 1991. La bonne évolution du TPF (+46%) durant la période 1985-1991 n'a pas réussi à effacer la stagnation des dépenses de FPC rapportées à la masse salariale qui a caractérisé les années 1979 à 1985. La trajectoire de l'industrie du caoutchouc (fabrication des pneus) explique en grande partie ce profil particulier.

- Un deuxième groupe, **intermédiaire** en termes d'évolution et de niveau du TPF comprend neuf régions, dont six classées parmi les dix premières en 1979: Provence-Alpes-Côte d'Azur, Aquitaine, Languedoc-Roussillon, Corse et Nord-Pas de Calais. Ces régions ne présentent pas un "profil sectoriel" aussi marqué que les précédentes et se situent au plan de la formation continue dans un espace relativement concentré autour de la moyenne nationale. Ce groupe se "polarise" en deux sous-ensembles : d'un côté des régions dynamiques qui ont toutes progressé et dont les établissements maintiennent un effort soutenu en matière de FPC, ce sont le Languedoc-Roussillon, la Corse, la Haute-Normandie, le Centre et en particulier le Limousin (+103%); de l'autre, des régions dont l'intensité de l'effort de formation progresse moins entre 1985 et 1991: Provence-Alpes-Côte d'Azur et Aquitaine;

enfin, le Nord-Pas de Calais qui a réussi à sauvegarder sa neuvième place et pour terminer, la région Rhône-Alpes qui retrouve pratiquement en 1991 sa position médiane de 1979.

- Enfin, un dernier groupe, dont l'effort de formation est **faible**, est composé de dix régions dont huit figuraient parmi les dix dernières en 1979, rejointes par les Pays de Loire et Poitou-Charentes.

A titre d'exemple, ces deux dernières régions ont un tissu économique composé surtout de petites et moyennes entreprises avec des secteurs d'activités dominants tels que l'agriculture, l'agro-alimentaire et le tertiaire, lesquels ne font pas partie des secteurs les plus formateurs. On peut expliquer la faiblesse de leur TPF par une structure de qualification tirée vers le bas (relativement à l'ensemble des régions) et un taux de féminisation des emplois très élevé (sachant que les femmes accèdent moins à la formation continue).

Le cas de l'Alsace est plus spécifique. Cette région se place parmi les trente régions les plus prospères de la Communauté européenne avec un taux de chômage relativement faible en France et 30% d'ouvriers qualifiés parmi la population active. Traditionnellement, les jeunes alsaciens se dirigent vers des filières courtes de formation initiale à orientation technique, en particulier par la voie de l'apprentissage. De plus, l'Alsace favorise l'accès des jeunes vers l'emploi aidé en privilégiant les formations en alternance. Corrélativement l'investissement en formation continue (hors alternance) y est relativement modeste.

Elyes Bentabet

Collaboration de Françoise Santoni
Traitements informatiques de Jean Pelé

BIBLIOGRAPHIE

BENTABET E., SANTONI F., *La formation professionnelle continue financée par les entreprises. Exploitation des déclarations fiscales des employeurs n°24-83*. Document du CEREG (à paraître).

BERTON F., PODEVIN G., "Vingt-ans de FPC : de la promotion sociale à la gestion de l'emploi" - in *Formation-emploi* n° 34 - avril-juin 1991.

DATAR, COMITE SCIENTIFIQUE. *Colloque Europe 1992 Régions et formation*. "Formation et développement régional en Europe à l'horizon du marché unique". Marseille, 7 et 8 décembre 1989.

INSEE, "La France et ses régions". Edition 1993.

OSBERT G., SANCHEZ R., CHARON M.J., FOURNIER B., HAMON-CHOLET S. "La formation professionnelle dans les régions en 1990-1991". DARES n°94-95-Aôut 1991.